



# CONTRAT DE PROJET

## ETAT-REGION 2007-2014 PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS »

### ACTION 2014

**INTITULE DE L'ACTION** : travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Lopriac sur la rivière Ellé.

BASSIN VERSANT : Ellé

DEPARTEMENT : Morbihan

*Maitre d'ouvrage* : FDPPMA 56

#### 1. NATURE DE L'OPERATION

Mise en œuvre de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Lopriac (Ellé) suite à une première phase consacrée à l'étude des différentes solutions d'aménagements envisageables, en lien avec le bâti existant et les infrastructures routières se trouvant à proximité immédiate du site à aménager.

#### 2. LOCALISATION

**Département** : Morbihan

**Cours d'eau** : Ellé

**SAGE** : Ellé

**Bassin Versant** : Ellé

**Communes** : Langonnet, Priziac

#### 3. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'Ellé est un bassin salmonicole de bonne qualité. Le peuplement piscicole est composé de truites fario et d'espèces d'accompagnement. Le saumon atlantique trouve aussi de nombreuses zones de reproduction. Indépendamment de ce bon potentiel salmonicole, de nombreux ouvrages hydrauliques perturbent la migration piscicole et/ou sédimentaire sur ce bassin. Dans le cadre de l'étude préalable au Contrat Territorial Milieu Aquatique, engagé sur le cours de l'Ellé et ses affluents un certain nombre d'ouvrages hydrauliques ont été clairement identifiés comme obstacles à la continuité écologique.

Profitant d'une opportunité, la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'AAPPMA « l'Entente du Haut Ellé », ont pu se porter acquéreur de l'un de ces ouvrages hydrauliques, le moulin de Lopriac, dans le but de porter la maîtrise d'ouvrage d'un projet de rétablissement de la continuité écologique.

En effet, cet ouvrage a été fléché dans la partie état des lieux du CTMA Ellé comme infranchissable et se situe sur la partie de l'Ellé classée en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code



de l'environnement. Ce classement impose notamment aux ouvrages existants, de mettre en place dans les 5 ans des mesures correctrices, dans le but de réduire leurs impacts sur la continuité écologique.

#### 4. PRINCIPE ET CONTENU DES TRAVAUX

L'objectif des travaux faisant l'objet de la présente demande était de restaurer la continuité écologique au droit du moulin de Lopriac tout en garantissant la stabilité de l'infrastructure routière présente à l'amont immédiat des travaux.

Une première étape de ce projet a permis d'étudier les différentes solutions techniques envisageables avec leurs implications, tant d'un point de vue efficacité écologique qu'incidences sur les infrastructures avoisinantes.

La solution technique a été l'arasement partiel de la digue du moulin faisant obstacle à la continuité écologique, associé à la mise en sécurité de la bâtisse du moulin. Cette solution a été validée par le comité technique mis en place pour l'étude préalable (ASTER, AELB, DDTM, ONEMA, BGM, Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan, AAPPMA EHE, mairie de Langonnet, ...).

La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été assurée par la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

#### 5. CONDUITE DE L'OPERATION :

Les travaux ont été réalisés durant les mois de juin et juillet 2014, après obtention du récépissé de déclaration de travaux.

Les travaux ont duré environ une semaine et ont consisté en plusieurs phases :

- Enlèvement préalable des câblages électriques prenant appui sur le moulin (juin)
- Installation du chantier de démolition et mise en sécurité
- Démolition du bâtiment associé au barrage
- Réutilisation des matériaux pour réalisation d'une rampe d'accès à l'extrémité RG du barrage
- Dérasement de l'ouvrage en RG - Enlèvement de la rampe d'accès
- Dérasement de la partie RD de l'ouvrage
- Reprise de la berge, renforcement de la tête de l'îlot de Lopriac, modelage de l'emprise de l'ex bâtiment, évacuation des matériaux excédentaires et/ou non réutilisables - Apport et régalaie de terre végétale

A noter qu'en raison du coût supplémentaire lié à l'enlèvement des câbles (s'agissant d'un réseau privé, ERDF a refusé d'intervenir), le panneau initialement prévu sur site n'a pu être réalisé faute de budget.

## 6. PLAN DE FINANCEMENT ET BILAN FINANCIER DE L'OPERATION

Au final, l'ensemble des travaux réalisés s'est élevé à la somme de 27075.40 euros financés par :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour 70 %
- Le Conseil général du Morbihan pour 10 %
- Les pêcheurs pour 20 %

## 7. QUELQUES VUES :



Etat initial du site : vue générale



Etat initial du site : détail barrage RD



Etat initial du site : détail barrage RD



Etat initial du site : écoulement amont



Abattage du moulin



Remodelage de l'emprise du moulin



Vue générale du site à l'issue des travaux



écoulement amont après travaux